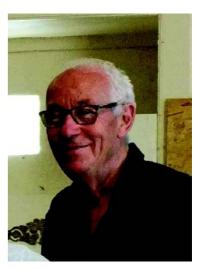


Éditorial

Entre la satisfaction de l'accompli et les inquiétudes de l'avenir plus ou moins immédiat...

La parution plus tardive de ce bulletin nous permet de faire le bilan sur les animations réalisées par nos associations et sur les investissements communaux aboutis depuis huit mois :



- Les pages rédigées plus loin par les associations sont le meilleur témoignage de leur dynamisme. On y retrouve la diversité habituelle, parfois le souci d'innovation. La multiplicité des animations proposées localement depuis les mois de juillet et d'août est à la fois un atout et un handicap pour la fréquentation. On pourrait juste souhaiter que chacun ait l'esprit curieux pour participer aux manifestations organisées par les autres dans un esprit collectif surtout lorsque l'on est sur place.
- Citons avec satisfaction le remplacement de la conduite d'eau du hameau d'Ostenac et sur le « haut » du hameau d'Escladines, la réfection totale de la voirie entre le Fargeret et Contres, la couverture du toit de la mairie ; enfin cet automne l'aménagement définitif du parking du lotissement de Bellevue et la voirie du « haut » d'Escladines. Il nous reste à finir l'isolation thermique de la salle des fêtes et de la mairie, et de revoir notre programme obligatoire d'accessibilité des bâtiments publics! On doit également se préparer à transférer la gestion de l'eau, qui sera prise par la Communauté de Communes en 2018 ou 2020, en sauvegardant l'esprit de régie publique.

Enfin laissez-moi partager avec les familles concernées la peine qui les a touchée avec la disparition de l'un de leur proche depuis le début de cette année.

Après le printemps pluvieux, un été quelque peu caniculaire, souhaitons un automne clément !

Jacques KLEM, Maire

Bulletin communal semestriel d'information

Nombre de tirage: 380

Mairie 15700 CHAUSSENAC – 04.71.69.02.01

Mail: mairie.chaussenac@wanadoo.fr

Comité de rédaction

Réalisation : Jacques Klem assisté d'Isabelle Capel,

Véronique Lescure et David Altayrac **Imprimerie**: I2S – 15000 AURILLAC

Agenda

03 janvier : cérémonie des vœux à la population 09 janvier : galette des rois du Club Inter-Ages

16 janvier : sainte Barbe (pompiers), à Pleaux J. KLEM 26 janvier : réunion carte scolaire à Pleaux, J. KLEM

réunion départementale carte scolaire, D. SAZOS-GOUL

cérémonie des vœux Sous-Préfecture, J. KLEM

29 janvier : Conseil Municipal

08 février : réunion Conseil Départemental, programmes communaux à

Mauriac, J.M. DELBOS

09 février : réunion CNFPT à Clermont Ferrand, J. KLEM 14 février : réunion avec les associations, J. KLEM et J. TONIER



15 février : Conseil communautaire, J. KLEM

25 février : **Conseil Municipal**

29 février : groupe de travail « assainissement » Communauté de Communes,

J. KLEM

10 mars : réunion avec la gendarmerie à Mauriac, A. CHARLES

16 mars : **réunion CCAS (budget)**

17 mars: Conseil communautaire, J. KLEM

21 mars : Conseil Municipal (budget 2016)

22 mars: réunion Syndicat d'Électrification à Salers, J. KLEM

29 mars: CA du Centre de Gestion à Aurillac, J. KLEM

15 avril : Commission communale des Impôts

18 avril: **Conseil Municipal**

25 avril : groupe de travail « assainissement » Communauté de Communes,

J. KLEM

01 mai: bal Inter-Ages

08 mai : cérémonie au monument aux morts

10 mai : groupe de travail « tri sélectif » SIETOM, A. COUSTEIX

24 mai : CA du Centre de Gestion à Aurillac, J. KLEM

29 mai : commémoration du centenaire de la « Bataille de Verdun »

31 mai : Congrès des Maires à Paris, J. KLEM

Suite de l'agenda

08 juin : réunion gestion de l'eau à Naucelles, J. KLEM

30 juin : CA Communauté de Communes Pays de Salers, J. KLEM

14 juillet : cérémonie au monument aux morts

23 juillet : Fête du Pain organisée par le Comice agricole

06 août : Fête Patronale

13 août : AG Association du Patrimoine 14 août : Kermesse Club Inter-Ages

22 août : interview sur FR3, sécheresse, J. KLEM

24 août : Conseil Municipal

La municipalité s'attache également à être représentée aux diverses assemblées générales d'Associations amies :

25/2 : Donneurs de sang ; 15/5 : Communes forestières du Cantal ; 13/5 : ADMR ; 19/5 : Amis de la lecture ; 10/6 : Association intermédiaire ; 29/6 : Association Services aux personnes.

Jocelyne Tonier chargée du monde associatif nous y représente.

ETAT CIVIL:

Décès (y compris transcriptions):

- o Le 28 décembre 2015à Senlis (60), LEROY Jean-Pierre Alcide Antoine né en 1940
- o Le 13 janvier 2016 à Sèvres (92), COLLIGNON Danielle, née en 1938
- Le 16 janvier 2016 à Mauriac, LAYGUES Georgette épouse LAURENT, née en 1955 à Chaussenac
- o Le 26 janvier 2016 à Aurillac, LAC Firmin
- o Le 03 février 2016 à Mauriac, COMBES Roger Jean Louis né en 1964
- o Le 11 février 2016 à Aurillac, GARROUSTE Jean Marc Bernard né en 1940
- o Le 25 mars 2016, à Ally, LAVERGNE Jeanne Marie Louise Camille veuve CHAZETTE née en 1924
- Le 08 avril 2016 à Aurillac, BRUGERE Jeanne Marie Louise veuve MAGNE née en 1922
- o Le 26 avril à Périgueux, LAROCHE Jeanne Marthe née en 1927
- Le 13 mai 2016 à Aurillac. DEYDIER Michel Jean Claude né en 1948
- o Le 15 mai 2016 à Clermont-Ferrand, BLANCHER Jean Pierre né en 1967
- Le 23 mai 2016 à Chaussenac, DELBAS Émile Paulin né en 1933
- Le 27 mai 2016, à Paris XX, LAVAL Jeanne Paulette née le 27 juin 1925 à Chaussenac
- o Le 24 juin 2016 à Mauriac, MAZET Émile né en 1919
- Le 29 juin 2016 à Aurillac, CAZAL Jacqueline Marie Thérèse épouse Le Bihan, née en 1926
- o Le 12 juillet 2016 à Mauriac, LUCCI Antonine Eugénie veuve Martin, née en 1924
- o Le 07 août 2016 à Aurillac, CONCHE Madeleine Claudine veuve MAS née en 1939
- o Le 24 août 2016 à Mauriac, POMEYROL Robert née en 1933

Finances communales

Comparons quelques données budgétaires des budgets primitifs 2014, 2015 et 2016 :

Budget primitif principal: 2014, 2015 et 2016

Montant de la section de fonctionnement : $266\ 000$ € - 355 000 € - **264 690** € Montant de la section d'investissement : $233\ 400$ € - 242 700 € - **239 576** €

Montant de la dette au 1^{er} janvier : 242 000 € - 216 000 € - **207 900** € Montant de l'annuité : 46 000 € - 44 125 € - **45 520** €

soit 194 €/hab. - 188 €/hab. - 193 €/hab.

Montant des contributions directes prévues (impôts locaux) : *64 500* € - 69 100 € - **71 400** €

A la vue de ces chiffres, la commune est en situation financière saine.

Budget eau et assainissement : 2014, 2015 et 2016

Montant de la section de fonctionnement : $50\ 300$ € - $55\ 200$ € - $55\ 450$ € Montant de la section d'investissement : $260\ 000$ € - $201\ 900$ € - $106\ 740$ €

Montant de la dette au 1^{er} janvier : 109 000 € - 211 000 € - **225 700** € Montant de l'annuité : 22 100 € - 25 700 € - **31 640** €

NB : l'augmentation de la dette s'explique en grande partie par la réalisation des travaux d'assainissement collectif dans le bourg.

• Quelques statistiques : qui paie et combien de taxe d'habitation ? (2015)

sont exonérés : 33 foyers (19%)

paient entre 10 et 200€ : 109 foyers (63%) paient plus de 200€ : 32 foyers (18%)

• Pour les taxes foncières (2016) : 26 exonérations.

17 foyers âgés de plus de 75 ans

2 condition modeste ou handicapé

4 bâtiments publics au caractère industriel

6 en exonération pour bâtiments vacants

NB : à titre exceptionnel, 838 hectares de terres agricoles sont exonérées totalement ou partiellement.

Évolution des dotations de l'État :
 Il s'agit principalement des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) et de Solidarité Rurale, auxquelles on peut ajouter la Dotation Particulière pour indemniser les élus.

Sans les dotations, les communes seraient incapables de fonctionner car elles représentent – par exemple – à Chaussenac 39 % des crédits de fonctionnement.

- dotation 2010 = 102 956,00 € dont 85 390,00 € de DGF
- dotation 2013 = 105 943,00 € dont 85 842,00 € de DGF
- dotation 2016 = 96 821,00 € dont 73 646,00 € de DGF soit 8 700,00 € de moins (- 8 %) entre 2013 et 2016 ! au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques...

NB : la baisse de DGF a été partiellement compensée par l'augmentation de la DSR (Dotation de solidarité Rurale) qui est passée de 16 173,00 € à 18 398,00 € et par celle de la dotation de péréquation.

• Subventions communales de soutien au monde associatif : 5 190,00 € en 2016 pour 30 associations.

Environnement

- Nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, des dépôts sauvages en dehors des bacs de tri sélectif: cartons, bidets, chaises... alors que nous effectuons mensuellement le ramassage des encombrants en porte à porte...
- Afin d'engager (ou poursuivre) une campagne de sensibilisation sur le tri sélectif, le SIETOM (Drugeac) chargé du traitement a recruté une ambassadrice du tri (Amadine Dewaele), que nous avons accueilli dernièrement avec Arlette Cousteix, afin d'exprimer nos propres propositions pour « améliorer le tri ».



Arlette Cousteix et Amandine Dewaele

Le point sur les investissements communaux de fin 2015 et 2016

En eau et assainissement :

• Renouvellement des conduites d'eau potable dans le hameau d'Ostenac (réalisé)

o Coût: 31 134,48 € TTC

• Renouvellement des conduites d'eau dans le hameau d'Escladines (réalisé fin 2015)

o Coût: 11 808,00 € TTC

• Fin du programme « assainissement du bourg » (contrôle)

o Coût: 3 340,00 € TTC

Budget principal:

Travaux de voirie à Contres - le Fargeret (réalisés)

Coût : 71 431,44€ et 649.20€ pour panneaux signalisation 3.5t

• Travaux de voirie à Escladines (à faire en septembre 2016)

Coût : environ 46 000,00 €

• Réfection du toit de la mairie et de la salle des fêtes (réalisée au printemps 2016)

Coût : 30 849,48 + 597,60 = 31 447,08 €

• Isolation thermique de la salle des fêtes et de la Mairie (à faire à l'automne)

Coût : 5 413,60 € HT soit 6 496,32 € TTC dont fenêtres salle des fêtes (Belhomme) : 565 € HT soit 678 € TTC

Divers travaux dans les logements communaux (en cours)

Coût : 12 900,00 €

• Travaux sur éclairage public

Coût : 2 800,00 €





Visite de chantier de la voirie de Contres Jean-Marc Delbos, Abel Picaronny, M.Lafarge (Entreprise CROUTE)

La mise en œuvre de la réforme territoriale n'est pas un long fleuve tranquille...

Nous avons déjà abordé ce sujet dans les bulletins municipaux précédents. Il s'avère que la carte des intercommunalités cantaliennes proposée par le Préfet n'est pas acceptée par de nombreux élus du Nord Ouest Cantal (Pays de Salers, Gentiane, Sumène-Artense et Mauriac) et de Cère et Goul (Vic), parfois pour des raisons différentes (répartition des compétences ou calendrier trop rapproché de mise en œuvre). Il semble cependant que les positions évoluent au regard des délibérations prises par les conseils municipaux en juillet et août derniers (allant vers les propositions préfectorales).

Soulignons à contrario la fusion actée dans la Châtaigneraie de quatre communautés de communes (Pays de Maurs, Pays de Montsalvy, Cère et Rance et Entre deux lacs), ainsi que celles du Pays de Saint-Flour, Pays de Pierrefort-Neuvéglise, Caldaguès-Aubrac et Planèze et le Pays de Murat qui rejoint le pays de Massiac avec la majeure partie du Cézallier (soit 44 communes avec 15 000 habitants).

Délibération du Conseil municipal de Chaussenac du 27 juin 2016 concernant la fusion des communautés de communes du Pays de Salers et du Pays de Mauriac :

Considérant que la fusion des deux Communautés de Communes citées ci-dessus permettra de fédérer les 38 communes concernées dans le bassin de vie de la ville Sous-Préfecture de Mauriac et facilitera d'autant mieux l'organisation et mise en œuvre des compétences intercommunales « eau », « assainissement », « déchets », « économie » et qu'elle constituera aussi une réelle opportunité pour le territoire concerné, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de fusion proposé par la commission départementale de coopération intercommunale et faisant l'objet d'un arrêté préfectoral du 08 juin 2016.

Pays de Salers

Quelques nouvelles de la Communauté de Communes

Le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 ont été présentés et votés le 17 mars dernier avec une écrasante majorité ... sans savoir si l'absence de débat révèle au contraire d'un manque d'intérêts ou d'implication des représentants des 27 communes ?

A noter les recettes de fonctionnement subissent la baisse de la DGF de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement), compensée en partie par les fonds de péréquation (solidarité des intercommunalités riches vers les pauvres). Le taux des impôts intercommunaux seront les mêmes en 2016 que ceux de 2015. L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 2,294 millions d'euros servira à autofinancer les investissements ; le recours à l'emprunt sera limité en conséquence. Compte tenu des emprunts réalisés les années précédentes, le montant global s'élève à 4,249 millions d'euros au 31.12.2015 soit 480 €/habitant.

Parmi les programmes d'investissement prévus, citons :

0	Hall économique à Salers :	500 000 €
0	Etude pour équipement de traitement des boues :	81 000 €
0	Bâtiment « Col de Légal » :	2 280 000 €
0	Aménagement du site de Longayroux :	232 000 €
0	Aires de co-voiturage :	70 000 €
0	Maison de l'artisanat à Saint Cernin :	300 000 €
0	Construction d'un hôtel d'entreprises (4 routes de Salers)* :	2 050 000 €

A noter, pour le budget annexe (ramassage des ordures ménagères) un versement de 126 000,00 € du budget général.

^{*} l'hôtel d'entreprises a pour objectif d'accueillir de « jeunes » entreprises dans des locaux locatifs (modules) pour des durées variables. Espérons que sa localisation est judicieuse et attractive (situé entre Aurillac et Mauriac)!

Informations diverses:

Incroyable !...le Cantal privé de transport par rails après 2020 ?

Tels sont les inquiétudes au regard des rapports techniques de la SNCF. Compte tenu de la vétusté des lignes (plus de cent ans d'âge souvent...) il faudrait prévoir au moins 100 millions de travaux et non 15 millions comme prévus...De plus la baisse de fréquentation de ces lignes (Clermont, Aurillac, Brive-Aurillac, Figeac-Aurillac) n'est pas le meilleur argument pour obtenir des efforts financiers de la SNCF...

Ce n'est pas une surprise...

La croissance des métropoles fait qu'une quinzaine d'entre elles regroupe maintenant 40% de la population française et 55% de la masse salariale. Les zones rurales ont de leur côté de plus en plus de difficultés pour développer leur économie et conserver leurs services.

> Deux figures de la politique agricole française disparaissent : Edgar PISANI d'une part et Michel ROCARD (père des quotas laitiers) d'autre part.

➤ Loi " Montagne " :

Depuis son entrée en fonction lors du dernier remaniement ministériel, Jean-Michel Baylet, ministre de l'aménagement du territoire, a pris à bras-le corps le dossier de l'acte II de la loi Montagne pour le faire aboutir sous forme d'un projet de loi, coécrit avec les élus de l'ANEM (association nationale des élus de la montagne) qui sera mis en débat au Parlement à la rentrée et pourrait être adopté d'ici la fin de l'année.

Pas surprenant...

Baisse de la population cantalienne : le Cantal est le seul département de la nouvelle région "Rhône Alpes" à perdre 0,2% de la population entre 2008 et 2013 (source : La Montagne).

Métropoles : de plus en plus de candidats !

Après le Grand Paris, Aix-Marseille-Provence, Lyon, Bordeaux, Rennes, Grenoble, Strasbourg, Montpellier, Dijon et Orléans vont bénéficier des nouveaux critères d'accès (400 000 habitants et chef-lieu de région). Espérons que des dispositions seront également prises pour dynamiser la ruralité...

> Aide au transport scolaire pour les familles :

L'aide municipale de 80 € par enfant a été versée à cinq familles pour l'année 2015/2016.

Trafic routier – statistiques 2015 :

Pleaux - Laroquebrou (D2) = 500 véhicules par jour Mauriac - Ydes (D922) = 2 500 véhicules par jour Vic - Murat (N122) = 5 000 véhicules par jour Saint-Flour - Massiac (A75) = 10 000 véhicules par jour

Informations diverses, suite:

Association « Les Amis des Bêtes » :

« Notre association, créée le 23 décembre 2008, a pour objet de lutter contre les abandons, les maltraitances, et la prolifération incontrôlée des chats abandonnés par des propriétaires irresponsables. Nous pouvons aussi garder vos animaux en cas d'hospitalisation, vacances, etc., soit en nous rendant à votre domicile, soit en les faisant garder par des personnes compétentes durant votre absence. Notre but est de sensibiliser l'opinion et de lutter pour le bien-être de l'animal. Sans les animaux de compagnie, la vie serait moins belle! Soyez nombreux à adhérer à notre association (coût de la cotisation annuelle : 10€). » Tél. : 04 71 69 29 98.

· Contre les violences... la loi avance :

Le 15 juin un débat a eu lieu au cinéma le Pré Bourgès afin de sensibiliser les élus sur les violences conjugales. La violence faite aux femmes est un phénomène de société auquel nos communes rurales n'échappent pas, annonçait Mme Sibylle SAMOYAULT, souspréfète, en guise d'introduction. Un constat qui demeure indiscutable malgré les diverses campagnes nationales d'information, et auquel l'arrondissement n'échappe pas.

La juriste de l'APAJ15 Mme Emmanuelle BLONS a présenté les grandes lignes, livrant en chiffres, l'importance du sujet : 134 agressions par an se soldent par un décès. 86 000 femmes sont victimes de viol et 30 % sont des actes commis au sein du couple. Toutes les catégories sont touchées, l'agresseur peut être médecin, industriel, agriculteur, professeur... Le cycle irrévocable de la violence : climat de tension, agression, déni... un circuit bien connu des services sociaux, des associations spécialisées dans l'aide aux victimes et de la gendarmerie. Les premiers dérapages peuvent provenir d'accidents de la vie : perte d'emploi, difficultés financières, l'alcool.

Il semble pourtant que de plus en plus de femmes brisent le silence et portent plainte. Référent à Mauriac, l'adjudant PIET confirme mais déplore : « beaucoup se rétractent au début ». Les élus ont un rôle important à jouer puisqu'ils connaissent les familles. Le commandant ABEILLON a précisé : « En 2015 nous avons traité 65 faits de violences faites aux femmes contre 41 cambriolages ». N'oublions pas qu'il existe aussi la violence faites aux hommes. Restons vigilants autour de nous, même dans nos campagnes. Il existe en mairie les adresses des différentes associations et numéros de téléphone ainsi que de la documentation.

Assainissement (haut d'Escladines)

Les systèmes d'assainissement dans nos campagnes posent souvent problème (pas d'égouts, fosses septiques anciennes, épandages inexistants ...). Tel était le cas à Escladines. Huit propriétaires du haut village ont décidés de se grouper pour une mise aux normes de leur système d'assainissement. Après avoir créé une Association Syndicale Libre (ASL) un important dossier d'aide a été constitué. Un système d'assainissement collectif a été décidé avec mise en place d'une station d'épuration. La commune a cédé les mètres carrés nécessaires pour la mise en place. Une aide a été demandée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Celle-ci a accordé une subvention de 21 000,00 €. Le montant total des travaux étant de 52 443,61 €. La différence soit 31 442,61 € a été réglée par les huit propriétaires. La commune en a profité pour changer les tuyaux d'adduction d'eau. Le projet a été facilement réalisé : les maisons étant proches les unes des autres ce qui a limité la longueur du réseau et le coût. L'Entreprise CROUTE a réalisé les travaux et très prochainement la réfection de la chaussée.

Composition du bureau : Paul Delpeuch, président ; Joseph Laval, vice-président ; Albert Charles, trésorier ; Hélène Teste, secrétaire.

Service d'eau et d'assainissement

Assainissement collectif dans le bourg : terminé !

Il s'agit d'une opération d'investissement importante qui a permis de raccorder toutes les habitations du bourg au réseau collectif d'eaux usées. Débutée en août 2014, elle s'est terminée fin 2015.



Le coût définitif s'établit à 171 804, 61 € HT (206 165,53 € TTC) réparti comme suit :

Cabinet CROS-SAUNAL (maître d'œuvre)	= 10 063,25 € HT
 Centre France (publicité – marché) 	= 452,36 € HT
 Entreprise CROUTE (travaux publics) 	= 151 009,00 € HT
 Entreprise MACHEIX (contrôle) 	= 10 280,00 € HT

Le financement a été le suivant :

• subvention Etat (DETR)	= 29 949,00 €
 subvention Conseil Général 	= 30 000,00 €
(sera versée en 2017)	
• subvention Agence de l'Eau « Adour Garonne »	= 46 218,00 €
(solde a été versé en août 2016)	
• emprunts (sur 25 ans)	= 80 000,00 €
autofinancement (budget eau - assainissement)	= 22 998,53 €

NB₁: le taux de subventions obtenues est de 60 % (par rapport au montant HT).

NB₂ : ce programme a permis de raccorder potentiellement vingt-neuf habitations (le bar, Vidal ouest, etc.).

Quelques chiffres:

La quantité d'eau produite dans la commune (trois sources et ponctuellement le forage) et achetée au syndicat des eaux (Ally - Escorailles) s'est élevée à 49 400 m³ sur la saison 2014-2015. Des fuites d'eau récurrentes à Ostenac et une autre repérée tardivement à Bellevue ont fait baisser le rendement du réseau (moins 10%).

Tarifs 2016-2017:

- Redevance « assainissement » : compte tenu des investissements réalisés pour l'extension du réseau d'assainissement dans le bourg, il a été proposé de fixer la redevance pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 à 1,08 € par m³ (soit une hausse de 2%).
- Tarifs de l'eau : compte tenu des investissements éventuellement prévus en 2017 et 2018 (remplacement du réseau dans le bas d'Escladines et du village de Cussac), il a été décidé de procéder à l'augmentation des tarifs de 2% **pour la période du 1**er **septembre 2016 au 31 août 2017.**

Le barème de facturation pour consommation d'eau potable sera donc le suivant :

- location du compteur = 2.97 € forfait par mois

- consommation de 1 à 20 m³ = 2.77 €

- consommation de 21 à 50 m³ = **1.68** €

- consommation de plus de 54 m³ = 0.69 €

Le Mot des Associations

C.I.S. ALLY

Nous remercions la commune de Chaussenac d'avoir pensé aux pompiers d'Ally pour son bulletin municipal.

C'est avec plaisir que nous avons reçu un jeune de Chaussenac, Etienne Delpeuch d'Escladines, dans notre effectif.

Recruté le 18 juillet, il a suivi quinze jours de formation et peut intervenir sur les secours à la personne.

Malgré un effectif un peu restreint, nous arrivons à assurer les demandes de secours de la population.



C'est aussi Sybellia Courtigeol qui est rentrée à l'école de jeunes sapeurs pompiers d'Ydes depuis l'année dernière pour quatre ans et nous espérons que plus tard elle puisse venir nous rejoindre.

Bibliothèque

- Tout d'abord, un grand merci à nos fidèles adhérents grâce à qui nous bénéficions des services de la Médiathèque Départementale du Cantal. Toutefois, les jouets et jeux nous ont été retirés, trop peu d'enfants fréquentant la ludothèque. Certains parents ont eu la gentillesse de nous procurer quelques jouets qui serviront de fond local à la bibliothèque. Nous les remercions vivement.
- Nous vous informons également du passage de la navette environ toutes les trois semaines, n'hésitez pas à retenir les livres qui vous intéressent, ainsi que tout CD ou DVD de votre choix. Il suffit de nous en faire la demande.
- Le 22 avril de cette année, nous avons reçu Monsieur François Soustre pour la présentation de son livre sur la vie de Colette de Jouvenel en Corrèze. Vous pouvez l'emprunter à la bibliothèque ainsi qu'un autre de ses livres concernant Simone de Beauvoir, « romantique en Corrèze ».
- Le 16 octobre 2016, nous recevrons le très apprécié Joseph Laygues pour son dernier roman. Plus de précisions vous seront communiquées sur ce livre dans la feuille du mois d'octobre 2016.
- Nous vous espérons toujours fidèles et plus nombreux pour que continue à vivre la culture à Chaussenac.

Nous serons toujours heureuses de vous rencontrer. Les bénévoles de la bibliothèque

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre

Notre association a assuré son devoir de mémoire lors des cérémonies du 19 mars, du 8 mai, du 14 juillet et lors de la fête patronale. Nous avons été également l'une des rares communes du secteur à célébrer le centenaire de la bataille de Verdun le 29 mai dernier.

Citons enfin le message de la FNACA de Pleaux :

« Avec votre appui et celui de tous vos collègues, nous continuerons, autant que nous le pourrons, à faire vivre nos liens et le Devoir de Mémoire dans ses diverses manifestations, patriotiques et éducatives, auprès des jeunes générations, afin de ne plus jamais reproduire les mêmes erreurs dans un monde difficile et menacé par l'oubli.

Pour notre sérénité, nous savons surtout, que grâce à votre engagement, le relais sera repris. »



Comice agricole

Forte de sa renommée, la traditionnelle « Fête du pain » avec génisse à la broche, a attiré une fois de plus la foule... Les jeux de *bubble foot*, le concours de pétanque, la soirée pizza et les jeux gonflables pour les petits ne pouvaient qu'amplifier le caractère festif de cette animation. Il ne reste plus qu'à trouver des volontaires pour organiser le concours communal d'octobre prochain.



Association du Patrimoine de Chaussenac

Cet été, l'Association du Patrimoine a organisé le 14 juillet un concert de jazz et le 29 juillet une soirée théâtrale sur le thème de Georges Brassens. Chacun de ces événements a rassemblé environ 120 spectateurs dans la salle des fêtes au maximum de ses capacités d'accueil.

Puis, du 13 au 20 août s'est tenue dans l'ancienne école une exposition inédite sur le thème des horloges et frontons du XVIIème au XXème siècle. Plus d'une quarantaine de pièces étaient réunies, dont dix mécanismes et une trentaine de frontons en bronze ou en laiton d'époque Louis XIV, Régence, Louis XV, Louis XVI, Directoire, Premier Empire ou Second Empire.

Ces frontons et mouvements nous parlent. Ils nous délivrent les secrets d'une autre époque si nous prenons le temps de les contempler en détail. Au-delà de l'harmonie, de la beauté de ces œuvres, de la qualité du travail d'artisanat, nous espérons qu'elles passionneront le visiteur et l'inciteront à son retour chez lui à regarder d'un autre œil l'horloge qu'il possède peut-être et qui n'avait pas attiré son regard. L'exposition sera à nouveau visible à l'occasion des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre.

Le propriétaire des pièces exposées a souhaité garder l'anonymat. Qu'il soit ici chaleureusement remercié pour son geste.

Enfin, le 13 août s'est tenu l'Assemblée Générale annuelle de l'association. Le bureau élu pour l'exercice 2016/2017 est composé comme suit :

Président : Nicolas IVANOFF

Secrétaire : Danièle DEGOUL-SAZOS

Trésorier : Jean-Marie HALLU

Les membres de l'association se félicitent aussi de la synergie avec la municipalité, afin de mener à bien ces animations destinées à promouvoir et mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de la commune.

Rendez-vous aussi en 2017 à l'exposition de photographies « Quoi de neuf »!





Inauguration de l'expo



Expo: Horloges « Histoire » Frontons

Patrimoine

Retable de Saint Jacques en bois doré et polychrome des XVIII^{ième} et XIX^{ième} siècles inscrit à l'inventaire départemental des objets classés.

Réalisé en 2014, la restauration de ce retable par Catherine BURGUÈS (restauration d'art) a coûté 17 744 € TTC.

Le plan de financement final s'établit comme suit :

Subvention du Conseil Général
 Subvention du Conseil Régional
 Subvention de l'État (DRAC)
 Subvention de l'Association du Patrimoine
 Subvention de la Paroisse
 Budget communal
 = 3 286 € (2016)
 = 1 643 € (2015)
 = 6 572 € (2015)
 = 3 500 € (2015)
 = 1 000 € (2015)
 = 1 743 € (2015)

Club Inter-Ages

Petit compte-rendu des activités depuis le début de l'année :

Nous avons commencé le 9 avril au restaurant « L'Oustal del Païs » à Rilhac-Xaintrie pour le repas de printemps qui a réuni 37 participants dans une très bonne ambiance.

Le 1^{er} mai jour férié, thé dansant avec l'orchestre « Auvergne Musette » suivi de la soupe au fromage !

Le 18 juin jour symbolique s'il en est, la voyage à Couzeix suivi de la visite du village martyr d'Oradour-sur-Glane : beaucoup à dire mais difficile à exprimer.

Le 14 août la kermesse traditionnelle a attiré son lot de visiteurs et de participants, à cause ou grâce à la chaleur et au soleil ; la journée a été une réussite, merci à tous les bénévoles qui répondent toujours présents !

Enfin nous nous vous donnons rendez-vous pour le thé dansant du 2 octobre avec l'orchestre « Sébastien Castanié » puis le repas de fin d'année fixé au 10 décembre.

Merci encore et à bientôt!



Voyage du 18 juin 2016



Kermesse 2016



Beaucoup de regrets pour l'USC

Il y a quelques semaines de cela, l'USC s'est réveillée avec une sacrée gueule de bois. Pourtant la veille, elle n'avait pas fait de folie de son corps, ni la moindre « embuscade » d'apéros. Même si certaines mauvaises langues vous diront que cette dernière n'a pas une tête à laisser geler la vigne.

Le mal était bien plus profond, difficile à oublier, difficile à affronter la dure réalité. Chaussenac, invaincu en championnat, leader incontesté et respecté, ne grimpera pas l'échelon supérieur : en infraction avec le statut de l'arbitrage, notre bon élève redouble sa classe malgré une mention très bien.

Notre petit club est un exemple parmi tant d'autres. Mais à force de taxer, d'exiger, d'imposer, Messieurs les responsables de la Ligue d'Auvergne et du District du Cantal, vous êtes en train de scier la branche sur laquelle vous reposez, et jusqu'à preuve du contraire les qataris ne sont pas encore en Auvergne!

Il faut cependant relativiser, il y a des choses bien plus graves et nous pouvons nous réjouir que notre petit village de 200 âmes puisse avoir encore une équipe de foot.

Félicitations à Gérard MARY et Christophe NEIGE nos entraîneurs et à l'ensemble des joueurs et dirigeants pour cette magnifique saison. Cette année encore l'USC a contribué avec nos amis les chasseurs au bon déroulement de la fête patronale.

BRAVO À TOUS et rendez-vous en 2017 pour souffler les 80 bougies de notre club.

Suite à l'Assemblée générale, le nouveau bureau s'établit comme suit :

Co-présidents : DAYRAL Xavier et DELBOS Théo

Vice-président : LESCURE Christian
Secrétaire : LESCURE Michel
Secrétaire adjointe : BLANCHER Lucie
Trésorier : CHAMELOT André
Trésorier adjointe : DUFAYET Pauline
Président d'honneur KLEM Jacques

Entraîneurs: MARY Gérard et NEIGE Christophe



Assemblée générale de juin 2016

Association de chasse

La saison 2015-2016 s'est achevée par la traditionnelle Assemblée Générale du 24 juin en présence de Monsieur le Maire et de quatorze participants.

Bilan de cette Assemblée :

Après lecture et approbation des deux rapports, moral et financier, nous avons mis à jour les nouvelles réglementations annuelles. Elles doivent être validées par la Direction Départementale des Territoires, comme l'exige la réglementation en vigueur propre à toutes les ACCA du département.

Nous avons abordé les projets pour 2016-2017 qui débute au premier juillet :

- 1. Aménagement d'un parc afin d'acclimater les faisans à leur environnement. Ceci est demandé par Valentin, Victor et Florian qui participeront très largement aux travaux. Il a été accepté par tous les anciens, ravis de constater l'implication de la nouvelle génération.
- 2. Fête du chien d'arrêt : les organisateurs ont déjà bien anticipé car c'est un travail de longue haleine. J-L. LESCURE, responsable de la fête, a recensé les futurs participants avec l'aide d'Henri DESPRAT. Thierry LAFARGE a aussi commencé son travail d'intendance...



* * *

Bilan provisoire de la fête du chien : la manifestation a rassemblé quarante participants venus de six départements. Cent cinquante et un repas ont été servis (sans compter ceux des organisateurs bénévoles). C'est donc un bilan satisfaisant compte tenu de la concurrence des manifestations qui avaient lieu ce jour-là dans la région.

Un peintre animalier et un chasseur photographique ont présenté deux superbes expositions.

Bernard ESPINOUSE a renoué avec la victoire après plusieurs années de disettes. Félicitations.

* * *

Rappels ...

Les organisateurs bénévoles engagent leur responsabilité pour chaque manifestation. Celle-ci est aussi soumise à des déclarations préalables et à des autorisations autres que les autorisations locales : la DDT¹ doit être informée du déroulement précis ; elle donne son accord si le dossier est conforme. Il en est de même pour les services vétérinaires : chaque rassemblement de chiens doit être signalé (arrêté du 21/01/2015) auprès des services de la DDCSPP² qui a remplacé la DDSV³.

Tout ceci est-il nécessaire ou superflu ? Tout cette « paperasse » est-elle bien utile ? On s'en rend vite compte lorsque l'on est confronté à un incident (ou à un accident) : on recherche les responsables. Pas de contrôles vétérinaires = risque de transmission de maladies au cours du rassemblement. Les assurances recherchent toujours les failles possibles. Elles ne font jamais de bénévolat.

Enfin, l'ACCA remercie la municipalité pour sa subvention annuelle de 150 € qui lui a été attribuée.



- 1 : Direction Départementale des Territoires
- ² : Direction Départementale des de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population
- 3 : Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Podium du concours des chiens d'arrêt 2016

Agriculture et ruralité

• Soutien à l'agriculture départementale : quelques extraits de la réponse du Préfet du Cantal suite à un courrier de la municipalité pour soutenir le secteur agricole suite à la crise 2015 : « des mesures gouvernementales ont été prises pour alléger les charges. Dans le département du Cantal, plus de 1000 exploitations ont bénéficié d'un allégement de charges pour un montant de 3,5 millions d'euros, 1700 sont en outre bénéficiaires de prise en charge partielle des cotisations sociales pour un montant de 702 000 euros et près de 2000 exploitants ont bénéficié de mesures fiscales (dégrèvement de taxes foncières... »

De plus au titre de la calamité sécheresse « 3500 exploitants ont bénéficié de 1,99 millions d'euros de dégrèvement sur les taxes foncières ... ».

- **PAC** = la nouvelle Politique Agricole Commune est en cours d'application (2015-2020), parmi les nouveaux dispositifs on peut citer :
- majoration des aides à la surface sur les 52 premiers hectares (50€/ha en 2016, 100€/ha en 2018)
- > sortie progressive des références historiques. (arrêtées depuis 2000-2002)
- un léger encouragement à la préservation des prairies permanentes.
- redistribution des soutiens (dégressivité des aides aux bovins allaitants suivant le nombre de bovins, pour les bovins laitiers plafonnement à 30 vaches...)
- une nouvelle aide à la surface pour les jeunes agriculteurs.
- une revalorisation des aides pour la montagne (ICHN plafonnée à 75 hectares).

Certes ces mesures sont utiles et nécessaires pour l'agriculture de montagne, mais la volatilité (fluctuation) des prix (lait et viande) reste un problème fondamental non résolu... surtout après la suppression des quotas pour le lait ! (cf. = résultat d'une politique néo-libérale).

Mesures néo-libérales de Bruxelles...

On connaît les conséquences catastrophiques de la suppression des quotas laitiers qui ont entraîné en quelques mois une surproduction et l'effondrement des prix. Les viticulteurs de grande appellation sont également touchés par des mesures libérales!

Des producteurs de Cognac ont pu acheter des hectares de vigne dans le Muscadet (10 000 € l'hectare) pour en rapatrier les droits à plantation à Cognac... où l'hectare de vigne coûte 40 000 à 60 000 euro. La profession AOC Cognac vient de déclarer : « ceux qui font ça sur le long terme, portent un coup au patrimoine de tout le monde ».

Il se profile encore mieux : les chinois achètent des terres agricoles en Europe!

- Méditer l'avenir de l'agriculture cantalienne et française : des constats et quelques pistes, en vrac... Si vous avez des idées à partager, n'hésitez pas à les écrire et à nous les envoyer! (10 à 15 lignes maximum)
 - 1. les dispositifs européens optimisent-ils les primes plutôt que la qualité des produits agricoles ?
- 2. dans le Cantal, le nombre d'exploitants agricoles est passé de 12 500 en 1970 à 4 000 en 2016 !
- 3. le nombre d'éleveurs de vaches allaitantes augmente au détriment des éleveurs laitiers dans le Cantal.
- 4. peut-on gagner plus en changeant de système de production (produire moins) ?
- 5. la contractualisation entre agriculteurs et industriels est-elle une formule réaliste ?
- 6. face au danger d'un traité d'échanges entre l'Europe et les États-Unis (TAFTA), que faire ?
 - 7. faut-il rétablir les quotas laitiers ?
- 8. faut-il aider l'emploi de salariés agricoles plutôt que la construction de bâtiments ?
- 9. la réorientation des aides vers les éleveurs plutôt qu'aux céréaliers a-t-elle été vraiment effective ?
 - 10. l'agriculture de montagne doit-elle être mieux soutenue ?
- 11. faut-il encourager la recherche agronomique afin de diminuer les intrants (engrais, pesticides, herbicides, etc.) tout en diminuant les rendements ?

J.K.

Quelques photos du concours laitier du 27 août à Ally.

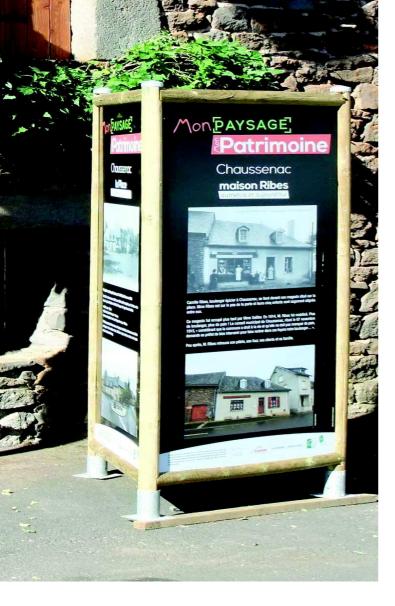
Laurent DAYRAL







3 jeunes éleveurs de Chaussenac





Nous n'avons pas oublié le centenaire de la bataille de Verdun.

Patrimoine historique mis en valeur par la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Où est-ce?

Photos souvenir de 2016

Les cuves de la micro-station d'Escladines avant l'installation.



